

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD034-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	67
Votants	77
Pouvoirs	10

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 23 mars 2018

LE 29 mars 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLIER, PAUL, DORET, ROUX.

MM. BUISSON, BONNET, LARRE, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, LE VACON, ROUQUIE, MATHIEU, RAUZET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADDES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

SUPPLEANTE : Mme DAURIAC

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, DATRIER, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, DECABRAS, SALOMON.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, SUBERBERE, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, TENAILLON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. SUBERBERE	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. PUYRIGAUD
M. MARTINEAU	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. SCHRICKE	Pouvoir à	M. PROTANO
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. REYNET	Pouvoir à	M. AUZOU
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADDES
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. COLLINET

OBJET : INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le schéma de mutualisation du Grand Périgueux a été approuvé le 24 novembre 2016.

Qu'il est prévu par le code général des collectivités territoriales que son avancement doit faire l'objet d'une communication annuelle au conseil communautaire (art L5211-39-1 CGCT),

Que c'est l'objet du présent rapport qui précisera les actions menées en 2017 avant d'évoquer celles qui seront menées en 2018.

En matière de groupements de commandes :

- Un groupement de commande a été mis en place en matière de télécommunication, il a regroupé 28 membres (25 communes et trois organismes satellites) et a permis des économies substantielles et de meilleures offres techniques.
 - Le coût en fonctionnement a été de 16 000 € TTC pour la rémunération d'un bureau d'étude technique partagée entre les différents membres du groupement ;
 - Les gains sont de l'ordre de 50 000 € TTC annuels sur l'ensemble des commandes.
- Le choix de recruter un acheteur public pour renforcer les services du Grand Périgueux a été fait par les élus. Cet acheteur aura entre autres à charge le montage de groupement de commande avec les communes membres (voir ci-après).

En matière de mutualisation de service :

- Le Service Urbanisme Mutualisé (SUM) a étendu ses interventions aux communes qui sont entrées dans l'agglomération le 1^{er} janvier 2017. A ce jour, le service gère les autorisations d'urbanisme de l'ensemble des communes du territoire à l'exception de la commune de Trélissac.

Il a instruit 2 353 demandes pour un coût de 480 000 € réparti à 50/50 avec les communes adhérentes.

- La mutualisation en matière informatique concerne :
 - Le chef du service informatique qui est en parti mis à disposition par la commune de Périgueux. Cet agent travaille donc deux jours par semaine pour le Grand Périgueux et 3 jours pour la commune. Le coût pour le Grand Périgueux est de 27 275 €.
 - La prise en charge par le Grand Périgueux, à effectif constant, de l'assistance et la maintenance informatique des organismes satellites (Péribus, Office de Tourisme Intercommunal, Maison de l'emploi et Mission Locale). Pour un coût d'investissement de 19 000 € (pour interconnecter les sites) les économies de fonctionnement seront de l'ordre de 50 000 €.
- Le Système d'Information Géographique. Le Grand Périgueux continue de fournir aux communes un service d'information géographique (SIG). Ce service est effectué par un agent pour environ 20 à 30 % de son temps de travail et par un prestataire l'ATD pour un coût annuel de 54 000 €. Dans ce cadre, le Grand Périgueux apporte un soutien en matière de formation à l'outil et une assistance technique sur les applicatifs utilisés par les communes.

En matière de mise à disposition de personnel :

Plusieurs services sont concernés par des mises à disposition de personnel mais c'est surtout dans le cadre de la reprise des Accueil de Loisirs Sans pratique est très développée. En effet, un certain nombre d'agents qui exercent dans les ALSH le font à temps partiel et occupent d'autres tâches pour le compte des communes. Il a donc été décidé, pour éviter que ces agents aient deux employeurs avec les difficultés que cela représente, de les affecter soit au Grand Périgueux soit aux communes en fonction de la majorité du temps passé pour l'un ou l'autre de ces employeurs. Ils sont ensuite mis à disposition, contre remboursement, de l'autre structure pour le reste du temps.

Ainsi en 2017, cela représente 58 agents :

- 30 qui relèvent du Grand Périgueux et sont mis à disposition des communes pour 17 000 heures (10,5 etp) et un montant de remboursement de 285 000 €.
- 28 qui relèvent des communes et sont mis à disposition du Grand Périgueux pour 11 500 heures (7,1 etp) et un montant de remboursement de 200 000 €.

Les prestations de services entre le Grand Périgueux et ses communes membres :

L'usage de contrats de prestation de services entre le Grand Périgueux et ses communes membres est assez fréquent. Ces prestations se réalisent dans les deux sens, c'est à dire à la fois des communes pour le Grand Périgueux et de celui-ci pour les communes. Elles sont souvent liées à l'exercice de compétences transférées et concerne en très grande majorité des prestations de maintenance ou d'entretien du patrimoine.

Ce type de mutualisation permet d'utiliser les services compétents de la structure prestataire pour éviter de se doter de ses propres services ou parce qu'elle a une meilleure connaissance technique de la prestation à réaliser. Elle permet une rationalisation de l'utilisation des services de la collectivité prestataire et la diminution des coûts, souvent inférieur à un prestataire privé, pour la structure demandeuse.

Pour 2017 :

- Commandes du Grand Périgueux aux communes pour un montant global d'environ 390 000 € décliné comme suit :
 - Enfance : 35 000 € ;
 - Voirie (IA) : 20 000 € ;
 - Voie Verte : 125 000 € ;
 - Zones d'activités : 210 000 €.
- Commandes des communes au Grand Périgueux pour un montant global d'environ 70 000 € qui concerne le fauchage de voirie (à noter que le coût de ces prestations pour le Gpx est de 98 000 €)

Travail sur l'évolution du schéma et ses actions.

- Rencontres avec les communes ayant intégrées le Grand Périgueux au 1^{er} janvier 2017 :
 - organisation d'une réunion plénière pour présenter le schéma de mutualisation ;
 - organisation des réunions par groupe de communes pour connaître les attentes en matière de mutualisation et faire, éventuellement, évoluer le schéma.
- Constitution des groupes de travail sur les actions du schéma.

Pour 2018 il est prévu :

En matière de groupements de commandes :

- Lancement d'au moins deux groupements de commande. Le premier concernera les marchés d'assurances et le second les audits pour la mise en place des préconisations du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).
- Arrivée courant 2ème trimestre de l'acheteur public. Celui-ci sera recruté pour une durée de 2 ans. Durant cette période il devra notamment, dans le cadre de la mutualisation, faire un état des lieux des commandes de l'agglomération et des communes afin de déterminer les domaines pertinents pour lancer des groupements de commandes, les mettre en place, passer les marchés et assuré un suivi afin de déterminer les gains à la fois financier et techniques. Le coût de ce poste en année pleine sera de l'ordre de 45 000 € sachant que ce type d'emploi se finance sur les gains économiques réalisés et qui seront mesurés à l'issue de la période de 2 ans.

Les groupes de travail :

- Réunion des groupes de travail sur les actions de mutualisation concernant l'informatique, le juridique et la plate-forme de ressources partagées. Ils devront aboutir à des propositions en fin d'année 2018.
- **La plateforme de ressources partagées.**

Cette plateforme centralisera des éléments d'information (liste des matériels susceptibles d'être prêtés entre communes, recensement des personnels ayant des qualifications techniques particulières, « petites annonces » projets pour que les communes qui souhaitent s'y associer entrent en contact, propositions de prestations de services par les communes membres, des modèles (cahier des charges, juridique, RH et autres informations).

L'outil informatique (Intranet) permettant de mettre en place cette plateforme sera opérant fin 2018 pour un coût estimé à 15 000 €,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Donne acte au Président de la présentation de l'avancement de la mise en œuvre du schéma de mutualisation.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	12 AVR. 2018	Pour extrait conforme	12 AVR. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	12 AVR. 2018	Périgueux, le	12 AVR. 2018

Le Président
Jacques AUZOU
